

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 18 mai 2015**  
~~~~~

**RÈGLEMENT D'AIDES
SALON VINISUD 2016.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 18 mai 2015 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Christophe GAUX, Madame Edwige GENIEYS, Mme Nicole MORERE, M. Jean-Claude MARC, M. Philippe MACHETEL, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Michèle LAGACHERIE, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-André AGOSTINI -Monsieur Thierry LAGRUE suppléant de Mme Florence QUINONERO, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO, Monsieur Paul-Arnaud PAINDAVOINE suppléant de Madame Béatrice NEGRIER, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS

Procurations :

M. Claude CARCELLER à Madame Béatrice WILLOQUAUX, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET, M. David CABLAT à Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Viviane RUIZ à Monsieur Patrick LAMBOLEZ

Excusés :

M. Gérard CABELLO, Madame Chantal COMBACAL

Absents :

Madame Lucie TENA, Monsieur Bernard SALLES, Monsieur Christian VILONG

Quorum : 25	Présents : 40	Votants : 44	Pour 44 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu les statuts de la communauté de communes, en particulier sa compétence en matière de développement économique ;

Vu la délibération n°1136 du 27 avril 2015 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé l'organisation de la 29^{ème} édition du concours des vins de la Vallée de l'Hérault, ainsi que le plan de financement prévisionnel en découlant,

Vu que ce concours des vins de la Vallée de l'Hérault, organisé annuellement par la communauté de communes, permet de valoriser les vins de notre terroir,

Vu qu'une dégustation à l'aveugle est organisée sous contrôle d'un huissier de justice et permet d'établir un palmarès (médaillés d'or, d'argent et de bronze),

Vu que l'objectif principal du concours est de contribuer à la promotion individuelle des producteurs primés, mais aussi de valoriser globalement notre terroir exceptionnel,

Vu que ce salon international des vins et spiritueux méditerranéens est un rendez-vous professionnel incontournable (1700 exposants / 33000 visiteurs professionnels),

Considérant que depuis 2011, les élus communautaires ont toujours souhaité le renforcement de la promotion des vins médaillés, au travers d'une aide financière versée aux vigneronns médaillés d'or pour participer au salon VINISUD,

Considérant que cette aide de la communauté de communes ayant servi d'effet de levier pour les vigneronns, il est proposé de reconduire cette action en apportant une aide financière aux médaillés d'or des concours des vins 2014 et 2015 en vue du salon VINISUD 2016, ceci afin de tenir compte de son caractère biennal,

Considérant que le règlement d'aides proposé compatible avec les règles européennes et les statuts de la communauté de communes, fixe les modalités de versement de l'aide de la communauté de communes,

Vu qu'un budget prévisionnel de 11 000 € a été inscrit dans le BP 2015, sachant que 27 producteurs sont éligibles au dispositif,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le contenu du règlement d'aides Vinisud 2016 ci-annexé,
- d'autoriser le président à procéder au versement d'une aide financière de 400 € maximum par stand «médaillés d'or » et dans la limite de 11 000 € pour l'ensemble des aides versées.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 1155 le : **21 MAI 2015**
Publication le **21 MAI 2015**
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le **21 MAI 2015**
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20150518-lmc171951-DE-I-I
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



REGLEMENT d'AIDES

VINISUD 2016

ART 1 - OBJECTIF

Dans le cadre du concours des vins de la Vallée de l'Hérault, la communauté de communes Vallée de l'Hérault souhaite aider financièrement les vignerons pour participer au salon VINISUD 2016, qui est un salon international important organisé à Montpellier.

ART 2 - LES BENEFICIAIRES

Les producteurs et ayant reçu une médaille d'OR au Concours des vins Vallée de l'Hérault 2014 et 2015 sont éligibles.

ART 3 - NATURE DE L'AIDE

La Communauté de communes financera 25% du prix du stand VINISUD, avec un plafond de 400 €, pour les producteurs ayant reçu une médaille d'or.

Si un producteur a reçu plusieurs médailles d'or, l'aide n'est pas cumulative.

ART 4 - MODALITES D'ATTRIBUTION

Le montant de l'aide financière sera versé à posteriori sur présentation des justificatifs de paiement, avec un RIB.

ART 5 - ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engagera à :

- ✓ Diffuser sur son stand le livret palmarès « Concours des vins Vallée de l'Hérault 2015 » éditée par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault
- ✓ Afficher sur son stand le diplôme reçu pour le Concours des vins Vallée de l'Hérault 2014 et/ou 2015
- ✓ Présenter à la dégustation le(s) vin(s) primé(s) au Concours des vins Vallée de l'Hérault et apposer la médaille adhésive du concours sur la bouteille
- ✓ Répondre à l'enquête d'évaluation menée par la communauté de communes destinée à mesurer l'utilité de cette aide financière

Contact :

Elisabeth POURCEL – Service Développement économique - 04 67 57 04 50